

FEDERATION FRANCAISE de PETANQUE et JEU PROVENCAL
AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMITE DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Siège Social : 33P - Cité Allende - 12 Rue Colbert - 56100 LORIENT

☎ : 02-97-21-21-89 – cd56@petanque.fr

CHARTE des Joueuses et Joueurs
qualifiés aux Championnats de France.

Championnat:

Lieu:

Date:

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à un Championnat Départemental ou Régional qui, de part votre succès, vous a octroyé le droit et l'honneur de défendre les couleurs du MORBIHAN et/ou de la BRETAGNE à un Championnat de France...

Les explications suivantes vous apporteront plus de précisions quant au déroulement de ces déplacements et championnats.

MODALITES GENERALES :

Prise en charge par le Comité Départemental de :

- La réservation d'une chambre par joueur pour les nuits de vendredi, samedi et dimanche (*suivant la distance*) durant le Championnat pour les joueurs et délégués officiels uniquement.

- Les indemnités de repas seront remises aux délégués officiels qui les gèreront tout au long des championnats et des journées de déplacement.

- Participation forfaitaire aux frais de tenue de 50 € par participant créditée sur la fiche comptable du club en fin de saison pour les qualifiés au titre MORBIHAN.
Les qualifiés au titre de la Région BRETAGNE sont habillés par cette dernière.

- Déplacement par avion (*suivant le lieu et sur décision du Comité*) et véhicule de location pour les joueuses ou joueurs sous la responsabilité des délégués officiels du Comité Départemental. Seul ces derniers étant les interlocuteurs Officiels auprès des organisateurs et de la Fédération.

Départ le

**Pour les déplacements en avion: rendez-vous à l'aéroport de le
muni d'une pièce d'identité officielle (C.N.I. ou passeport) - Pas de boules dans les bagages transportés en cabine.**

Obligations des joueurs :

- Port obligatoire d'une tenue identique pour les joueuses ou joueurs d'une même équipe. Les tenues seront fournis par le Comité du Morbihan pour les champions départementaux et par le Comité Régional pour les champions de Bretagne.
- Chaque participant devra remettre sa licence en **BON ETAT et à jour du certificat médical**, au Comité Départemental ou au délégué avant le départ (*une semaine*) pour le Championnat concerné.
- Un contrôle anti-dopage est susceptible d'être effectué lors du championnat de France. Il n'est pas possible de s'y soustraire. **En cas de traitement médical prescrit apporter impérativement l'A.U.T. (Autorisation à Usage Thérapeutique que vous trouverez sur le site du CD).**
- Une fois sur le site du Championnat, seul le Délégué Officiel du Comité Départemental aura compétence pour intervenir auprès, soit des organisateurs, soit de la F.F.P.J.P. et ce, pour quelque critère que ce soit (*dossiers, licences, récompenses, règlement, fiche de résultats, etc...*).

REMARQUES IMPORTANTES

- 1)- Au vu des problèmes régulièrement posés, aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par le Comité Départemental dans le cas où une équipe se déplacerait par ses propres moyens (*pas de remboursement KM ni de restauration hors Championnat*). **En ce cas prévenir le Comité Départemental dès réception du présent courrier.**
- 2)- Le Comité Départemental n'assurera en aucun cas la réservation de chambres ou de repas pour des accompagnateurs non officiels.
- 3)- Le Comité Départemental ne s'occupera en aucun cas du déplacement d'accompagnateurs. Il n'entrera nullement dans les intentions de ces derniers de bénéficier de quelque prestation que ce soit pour le déplacement et lors du séjour. L'exclusivité est accordée aux Joueurs et Délégués Officiels pour les places dans les véhicules loués par le Comité.
- 4)- Pour le cas où un des joueurs, qualifiés à ce Championnat de France, n'accepterait pas les règles définies ci-dessus, le Comité Départemental du Morbihan se réserve le droit d'appeler l'équipe suivante au classement de l'épreuve qualificative.
- 5)- Un exemplaire de la présente note, signée pour acceptation, par les joueurs, devra être retourné au Comité Départemental au plus tard, une semaine après la date du Championnat départemental ou régional gagné.

LE COMITE DEPARTEMENTAL.

Nom : Prénom : N° licence :

Signature : Catégorie : Téléphone :